

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 1^{er} décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- PIERRE Bernard- FLORIOT Sylvain, Adjoints.
Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FLIELLER Catherine - GANIEZ Mireille - LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Pierre-Jean FREBY a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, excusé.
Madame Marie-Francine FAUCHON.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 23 novembre 2011.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 20 octobre 2011, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Convention de fourrière avec la Société Vosgienne de Protection Animale : actualisation.
- 2) Sentiers équestres : proposition de tracé.
- 3) F.J.S.C : demande de subvention.
- 4) Intérêts moratoires versés à l'Entreprise PEDUZZI VRD : demande de remboursement par l'état.
- 5) Pose et raccordement des coffrets gaz du lotissement "Devant le Bois" : Avenant au marché relatif aux travaux de viabilisation du lotissement "Devant le Bois" : Avenant n°3 Entreprise EIFFAGE-Lot n°1.
- 6) Finances communales : modifications budgétaires budget principal et budgets annexes.
- 7) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses.

Choix des luminaires du lotissement "Devant le Bois".

Questions diverses

2011/12-1-1- Convention de fourrière avec la Société Vosgienne de Protection Animale : actualisation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la correspondance qu'il a reçu de la Société Vosgienne de Protection Animale de Brouvelieures concernant la modification de la convention passée entre la Commune et la S.V.P.A en date du 15 avril 1987.

Les différents tarifs ont été actualisés, il convient d'accepter cette nouvelle convention de fourrière qui annule et remplace la précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : M. Pierre SOUHAIT) :

- **ACCEPTE** la nouvelle convention proposée par la Société Vosgienne de Protection Animale de Brouvelieures qui annule et remplace la convention du 15 avril 1987.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

2011/12-1-2- Sentiers équestres : proposition de tracé.

Passage d'un itinéraire de randonnée à cheval, à pied et à Vélo Tout Terrain sur le territoire d'une commune.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu la demande présentée par les Communautés de Communes du Pays de Saône et Madon, du Pays de la Saône Vosgienne, du Val de Vôge et des Marches de Lorraine,

Et après avoir pris connaissance des itinéraires concernés par la pratique de randonnée a cheval, selon le tracé présenté par Monsieur FLORIOT et joint à la présente délibération,

En ce qui concerne les voies communales et chemins ruraux,

➤ **S'ENGAGE:**

- à conserver aux chemins d'intérêt touristique retenus sur son territoire, leur caractère public et ouvert ;
- à ne pas les aliéner ;
- à y maintenir la libre circulation du cheval, du vélo tout terrain et du randonneur pédestre,
- à en empêcher l'interruption (pas de clôtures) ;
- à accepter un balisage conforme à celui défini par la Fédération Française du Tourisme Equestre et l'implantation du ou des points d'accueil et d'information ;
- et à prévoir le remplacement desdits itinéraires par des itinéraires de substitution en cas de modification (suppression, remembrement, cession, ...).

Le Conseil Municipal prend bonne note que les dégâts qui seraient causés par les cavaliers ou autres randonneurs seront pris en charge par l'association "Ch'val Vosges Nature".

2011/12-1-3- F.J.S.C : demande de subvention.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe le Conseil Municipal que le Foyer des Jeunes Sport et Culture a fait parvenir une demande de subvention afin de financer l'acquisition de nouveaux tatamis pour le karaté et l'aïkido.

Le coût total de cet achat est de 3546.38€ financé par le F.J.S.C et le Conseil Général à hauteur de 900€.

Mais suite à notre souhait de déplacer ces 2 activités vers le gymnase ou la maison des associations, il s'avère qu'au vu de la nature des sols les tatamis prévus ne conviennent pas et qu'il faudrait du matériel plus épais, qui représenterait un surcoût de 780.27€.

La demande de subvention porte sur ce montant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 780,27 € au Foyer des Jeunes Sport et Culture destinée à financer l'acquisition de tatamis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

2011/12-1-4- Intérêts moratoires versés à l'Entreprise PEDUZZI VRD : demande de remboursement auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à de nombreux problèmes rencontrés avec la Trésorerie de Darney lors du mandatement d'une situation de travaux d'un montant de 256 509 € au bénéfice de l'entreprise PEDUZZI VRD, le délai de retard de paiement de 45 jours a provoqué une majoration due à des intérêts moratoires d'un montant total de 2 609, 02 €, réparti sur les trois budgets concernés par ce mandatement (budget annexe eau : 1 025,83€, budget annexe assainissement : 1 409,23 € et budget annexe lotissement : 173,96€).

Etant entendu que les motifs de rejet ayant provoqué ce retard de paiement n'étaient pas fondés, le Directeur Départemental du Trésor s'est engagé à rembourser la commune du montant de ces intérêts.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants afin de recouvrer ces intérêts auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter une demande de remboursement auprès de l'Etat concernant les intérêts moratoires cités ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recette correspondants accompagnés d'un état liquidatif détaillé.

2011/12-1-5- Pose et raccordement des coffrets gaz du lotissement "Devant le Bois" : Avenant au marché relatif aux travaux de viabilisation du lotissement "Devant le Bois" : Avenant n°3 Entreprise EIFFAGE- Lot n°1.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°2011/02-17-5 du 17/02/2011 relative à l'approbation du projet détaillé de l'opération de viabilisation du lotissement "Devant le Bois",

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CONCLURE** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de **viabilisation du lotissement "Devant le Bois"**:

- ✓ **Lot n°1** : Terrassement et Voirie.

Attributaire : entreprise EIFFAGE d'Epinal (Vosges)

Marché initial du 07 mars 2011- montant : 106 947,65 € H.T- 127 909,39 € T.T.C.

Avenant n°2 : montant de la plus-value : 4 295 € H.T- 5 136,82€ T.T.C (délibération n° 2011/10-20-5 du 20/10/2011).

Avenant n°3 : montant de la plus-value : 9 949,17 € H.T- 11 899,21 € T.T.C.

Nouveau montant du marché : 121 191,82 € H.T - 144 945,42 € T.T.C.

Objet : ce prix comprend les travaux de génie civil pour le réseau gaz qui ne sont pas pris en charge par GRDF, à savoir :

- La réalisation d'une fouille sous chaussée et sous trottoir
- La pose de coffrets gaz
- Le raccordement de ces coffrets

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

2011/12-1-6- Finances communales : modifications budgétaires budget principal et budgets annexes.

Budget Forêt

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
61524- Entretien bois et forêts	19 700,00 €			
617-Etudes et honoraires (étude ONF plaquettes forestières)		4 500,00 €		
023-Virement à la section d'investissement		15 200,00 €		- €
TOTAL	19 700,00 €	19 700,00 €		- €

SECTION

D'INVESTISSEMENT

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021- Virement du fonctionnement				15 200,00 €
2121- 041- ONA : Plantations d'arbres et arbustes		68 765,76 €		
2117-041-ONA : Bois et forêts		216 137,44 €		
2318-041-ONA : Travaux en cours forêt				284 903,20 €
2117- op° 109- Travaux sylvicoles supplémentaires		15 200,00 €		
TOTAL	- €	284 903,20 €	-	284 903,20 €

Budget Eau**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Désignation</u>	DEPENSES		RECETTES	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
671- Intérêts moratoires PEDUZZI		1 100,00 €		
771- Intérêts moratoires PEDUZZI remboursés par la Trésorerie Générale				1 100,00 €
TOTAL	- €	1 100,00 €	€	1 100,00 €

Budget
ASSAINISSEMENT**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Désignation</u>	DEPENSES		RECETTES	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
671- Intérêts moratoires PEDUZZI		1 500,00 €		
771- Intérêts moratoires PEDUZZI remboursés par la Trésorerie Générale				1 500,00 €
TOTAL	- €	1 500,00 €		1 500,00 €

Budget LOTISSEMENT**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Désignation</u>	DEPENSES		RECETTES	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
6711- Intérêts moratoires PEDUZZI		200,00 €		
7711- Intérêts moratoires PEDUZZI remboursés par la Trésorerie Générale				200,00 €
TOTAL	- €	200,00 €		200,00 €

Budget Général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
022- Dépenses imprévues	14 500,00 €			
023- Virement à la section d'investissement		14 500,00 €		
TOTAL	14 500,00 €	14 500,00 €		- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
021- Virement de la section de fonctionnement				14 500,00 €
232- opération 168 4ème modification du P.L.U		3 500,00 €		
2135- op°173 Isolation phonique de la Maison des Associations		11 000,00 €		
TOTAL	- €	14 500,00 €		14 500,00 €

Budget SITE D'ASPERION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
61558- Réparation canalisation suite à sinistre		1 100,00 €		
7788-Remboursement par l'assurance				1 100,00 €
TOTAL	- €	1 100,00 €		1 100,00 €

2011/12-1-7- Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par la SCP REBOURG et BALANCY-BAZELAIRE, Notaires à VITTEL, concernant les parcelles cadastrées section AE n°369 et AE 371 (bâties)- 10 Avenue de la Gare (garages)- superficie totale : 04a17ca- Prix : 28 000,00€.
- b) D.I.A présentée par B. MORATI, avocate à EPINAL, concernant un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie-alimentation-épicerie, sédentaire et ambulat sis 294 Rue du Couvent- Prix net vendeur : 120 000,00€.

Informations Communauté de Communes.

Monsieur Thierry DURAND, Adjoint, informe le Conseil Municipal que la commission économique de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne a proposé la prise en charge à hauteur de 50% des honoraires supportés par la commune lors de l'étude de faisabilité de la zone artisanale.

Par contre, il n'y aura pas de prise en charge des frais engendrés par la modification n° 4 du plan d'occupation des sols.

Monsieur DURAND précise également que, suite à une demande de terrain de Monsieur ARTEL, artisan, il lui serait proposé un emplacement sur le site de l'actuel EPISOME, une fois celui-ci libéré.

Une modification du P.L.U serait de nouveau nécessaire, ces frais seraient pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Questions diverses.

Monsieur Michel MACHARD signale qu'un représentant des habitants du hameau de Mont de Savillon souhaite rencontrer Monsieur le Maire pour lui demander :

- L'abaissement de la limitation de vitesse à 50 km/h.
- Un panneau annonçant un passage piéton.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 22h45.